



Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion le mercredi 17 avril 2019, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : la mairesse de la municipalité de Coteau-du-Lac, Andrée Brosseau, le maire de la ville d'Hudson, Jamie Nicholls, le maire de la municipalité des Cèdres, Raymond Larouche, la mairesse de la municipalité des Coteaux, Denise Godin-Dostie, la représentante de la ville de L'Île-Cadieux, Odette Lapierre, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, la mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Danie Deschênes, le maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la municipalité de Pointe-des-Cascades, Gilles Santerre, le maire de la municipalité de Pointe-Fortune, François Bélanger, le représentant de la municipalité de Rivière-Beaudette, André Beaudin, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, Denis Ranger, le maire de la municipalité de Saint-Clet, Daniel Beaupré, la représentante de la municipalité de Sainte-Marthe, Jinny Brunelle, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la municipalité de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson, le maire de la municipalité de Terrasse-Vaudreuil, Michel Bourdeau, la mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, Julie Lemieux, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Simon Richard, conseiller en communication et responsable des relations avec le milieu, mesdames Élise Phoenix, agente d'intervention aux cours d'eau, Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication et France D'Amour, greffière.

# 1. <u>BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

19-04-17-01

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'ouvrir la séance à 19 h 40.

Proposition adoptée.

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

19-04-17-02

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les points suivants : 6.2.6 « Fonds de la taxe sur l'essence fédéral – annonce du ministre de l'Infrastructure et des collectivités d'un financement additionnel pour les infrastructures municipales: dépôt » et 9.2.1 « Résolution de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot demandant l'ajout des emplacements potentiels d'une nouvelle caserne incendie au plan de mise en oeuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie accompagnée du rapport de l'ingénieur en sécurité incendie, J. Gordon Routley : dépôt ».

Proposition adoptée.

#### 3. PROCÈS-VERBAUX

## 3.1 SUIVI DES RÉSOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, fait le suivi des résolutions adoptées au conseil.





#### 3.2 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2019 : ADOPTION

19-04-17-03

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** et résolu

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 27 mars 2019 tel que présenté.

# Proposition adoptée.

### 4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

# 4.1 CARTE DES COURS D'EAU SOUS LA COMPÉTENCE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES

Madame Élise Phoenix, agente de développement aux cours d'eau présente la carte de référence des cours d'eau, révision cartographique 2019. Elle souligne que cette carte est une base de données vivante, donc évolutive. Une carte personnalisée de chaque municipalité est distribuée aux membres du conseil.

# 5. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

## 5.1 COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE SUR LES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX DU 14 MARS 2019 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

#### 5.2 COMPTE RENDU DE LA TABLE DE L'EAU DU 26 MARS 2019 : ADOPTION

19-04-17-04

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'adopter le compte rendu de la table de l'eau du 26 mars 2019.

# Proposition adoptée.

5.3 COMPTE RENDU DE LA TABLE DES RESSOURCES HUMAINES DU 12 AVRIL 2019 : ADOPTION

19-04-17-05

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

**d'adopter** le compte rendu de la table des ressources humaines du 12 avril 2019.

# Proposition adoptée.

# 6. <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>

### 6.1 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

# 6.1.1 LISTE DES PAIEMENTS EN FONCTION DU RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRE

19-04-17-06

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu





### d'adopter la liste MRC 19-04-17,

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 19-04-17, le tout en fonction du budget adopté ».

Guy-Lin Beaudoin

#### Proposition adoptée.

#### 6.2 GREFFE ET LÉGISLATION

# 6.2.1 AIDE FINANCIÈRE LIÉE À LA LÉGALISATION DU CANNABIS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION : POSITIONNEMENT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe de l'aide financière liée à la légalisation du cannabis reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dont la population compte moins de 15 000 habitants. Il est proposé que les sommes soient redistribuées aux municipalités puisque la MRC n'a pas compétence en la matière.

CONSIDÉRANT l'aide financière liée à la légalisation du cannabis reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dont la population compte moins de 15 000 habitants;

#### POUR CE MOTIF,

### 19-04-17-07

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **André Beaudin** APPUYÉ PAR : madame **Danie Deschênes** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges verse à ses municipalités dont la population compte moins de 15 000 habitants, les sommes reçues dans le cadre de l'aide financière liée à la légalisation du cannabis pour la prévention et l'encadrement de la consommation sur leur territoire.

#### Proposition adoptée.

# 6.2.2 TABLE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ÉLECTION DES 6 MEMBRES EN FONCTION DES SECTEURS

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, annonce les élections de la table de développement économique en fonction des secteurs et selon les règlements généraux de Développement Vaudreuil-Soulanges. Monsieur François Bélanger, maire de la municipalité de Pointe-Fortune, est élu pour le secteur mont Rigaud, monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, est élu pour le secteur plaine rurale, monsieur Raymond Larouche, maire de la municipalité des Cèdres, est élu pour le secteur Soulanges, madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, est élu pour le secteur île Perrot, monsieur Guy Pilon, maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, est élu pour le secteur centre urbain et monsieur Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson, est élu pour le secteur global.

6.2.3 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - SUIVI DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 18-09-26-04 CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ORGANISATION ET L'EXPLOITATION DU TRANSPORT COLLECTIF EN MILIEU RURAL : AUTORISATION





CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-09-26-04 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au ministère des Transports une aide financière d'un montant de 200 000 \$ dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif afin de financer l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif en milieu rural, tel que détaillé dans son plan de développement du transport collectif;

CONSIDÉRANT QUE le ministère n'a pas donné suite à la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS.

19-04-17-08

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jamie Nicholls** APPUYÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges réitère sa demande de financement auprès du ministère des Transports dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif afin de financer l'organisation et l'exploitation de services de transport collectif en milieu rural.

# Proposition adoptée.

6.2.4 PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS - SUIVI DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 18-09-26-05 CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT POUR FAVORISER L'INTERCONNEXION DES SERVICES DE TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAUX : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-09-26-05 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant au ministère des Transports une aide financière d'un montant de 100 000 \$ dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif afin de favoriser l'interconnexion des services de transport collectif régionaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère n'a pas donné suite à la demande de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

19-04-17-09

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** et résolu

que la MRC de Vaudreuil-Soulanges réitère sa demande de financement auprès du ministère des Transports dans le cadre du Volet II du Programme d'aide au développement du transport collectif afin de favoriser l'interconnexion des services de transport collectif régionaux.

Proposition adoptée.

6.2.5 COMPTE RENDU DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES DU 12 AVRIL 2019 : ADOPTION

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

6.2.6 FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE FÉDÉRAL – ANNONCE DU MINISTRE DE L'INFRASTRUCTURE ET DES COLLECTIVITÉS D'UN FINANCEMENT ADDITIONNEL POUR LES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.





#### 6.3 BÂTIMENTS

# 6.3.1 PROJET D'ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : POSITIONNEMENT

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe des besoins croissants du service Info territoire et de la possibilité à la MRC de disposer d'une infrastructure serveur permettant l'implantation et l'exploitation du système géomatique. L'acquisition de serveurs informatiques permettra à la MRC de faire de grandes économies puisqu'il n'y aura plus de location d'espace serveur et de stockage à l'extérieur du pôle civique.

# 6.3.1.1 ACQUISITION D'ÉQUIPEMENTS POUR LE PARC INFORMATIQUE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les problèmes de panne majeure du système informatique de la MRC vécus récemment en raison que ses serveurs sont externalisés;

CONSIDÉRANT QUE la MRC recherche une solution évolutive pour héberger ses serveurs à l'intérieur de son Pôle civique;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de la plateforme ArcGIS nécessite l'ajout des quatre (4) autres serveurs, dont deux (2) physiques à l'intérieur de son Pôle civique;

CONSIDÉRANT QUE la solution d'héberger les serveurs à l'intérieur du Pôle civique permettra à la MRC de faire des économies à long terme au niveau du contrat informatique et à faciliter l'implantation des nouvelles infrastructures;

CONSIDÉRANT les recommandations de Datasec pour le transfert d'hébergement des serveurs de OHV vers la MRC et la mise en place d'une nouvelle architecture technologique;

CONSIDÉRANT QUE les fonds prévus en 2018 pour ce projet sont toujours disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-120-00-414	23,95 %
02-130-00-414	36,13 %
02-220-00-414	3,58 %
02-320-00-414	2,25 %
02-400-00-414	6,72 %
02-460-00-414	6,44 %
02-610-00-414	20,93 %

# POUR CES MOTIFS,

#### 19-04-17-10

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'autoriser l'administration de la MRC de procéder à l'achat d'équipements pour permettre l'hébergement de ses serveurs à l'intérieur du Pôle civique pour une somme maximale de 35 000 \$, plus taxes.

# Proposition adoptée.

# 6.3.1.2 SOLUTION D'HÉBERGEMENT VIRTUEL - IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ARCHITECTURE POUR LA PLATEFORME ARCGIS ET CONFIGURATION DES SERVEURS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les problèmes de panne majeure du système informatique de la MRC vécus récemment en raison que ses serveurs sont externalisés;

CONSIDÉRANT que la MRC veut implanter une nouvelle infrastructure réseau pour soutenir ses besoins en géomatique;





CONSIDÉRANT Qu'une solution évolutive est nécessaire pour réaliser le projet;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Datasec pour la solution d'hébergement de l'environnement ArcGIS;

CONSIDÉRANT QUE les fonds prévus en 2018 pour ce projet sont toujours disponibles aux postes budgétaires suivants :

02-120-00-414 23,95 % 02-130-00-414 36,13 % 02-220-00-414 3,58 % 02-320-00-414 2,25 % 02-400-00-414 6,72 % 02-460-00-414 6,44 % 02-610-00-414 20,93 %

#### POUR CES MOTIFS.

## 19-04-17-11

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Guy Pilon

APPUYÉ PAR : madame Danie Deschênes et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à l'entreprise Datasec pour l'implantation d'une nouvelle architecture pour la plateforme ArcGis et pour la configuration des serveurs, à un prix forfaitaire de 17 000 \$, plus taxes, ainsi que 835 \$ par mois, plus taxes, pour la maintenance et le stockage externe des données géographiques.

### Proposition adoptée.

# 7. <u>COMMUNICATION</u>

#### 7.1 RÉALISATIONS 2018 : DÉPÔT

Madame Danie Deschênes, mairesse de la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et présidente de la table des communications, présente le rapport des Réalisations 2018 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Elle souligne que cette année, pour la première fois, le rapport a été produit à l'interne par madame Marie-Ève Gingras-Gosselin, conseillère en communication. Madame Gingras-Gosselin est félicitée pour son excellent travail. Le rapport des Réalisations 2018 est distribué aux membres du conseil.

## 8. <u>RESSOURCES HUMAINES</u>

Aucun sujet traité.

### 9. SÉCURITÉ

### 9.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun sujet traité.

# 9.2 SÉCURITÉ INCENDIE

9.2.1 RÉSOLUTION DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT - AJOUT DES EMPLACEMENTS POTENTIELS D'UNE NOUVELLE CASERNE INCENDIE AU PLAN DE MISE EN OEUVRE DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.





### 9.3 SÉCURITÉ CIVILE

9.3.1 GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LA BATHYMÉTRIE, LA GÉOMÉTRIE DES OUVRAGES, L'ASPECT DES BERGES, LES SUBSTRATS, LES NIVEAUX D'EAU ET LES JAUGEAGES DANS LE CADRE DU PROJET DE CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES : ADOPTION

Madame France D'Amour, greffière, présente la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres public pour la bathymétrie, la géométrie des ouvrages, l'aspect des berges, les substrats, les niveaux d'eau et les jaugeages dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables.

**19-04-17-12** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** APPUYÉ PAR : monsieur **Daniel Beaupré** et résolu

d'adopter la grille d'évaluation et de pondération de l'appel d'offres public pour la bathymétrie, la géométrie des ouvrages, l'aspect des berges, les substrats, les niveaux d'eau et les jaugeages dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables.

#### Proposition adoptée.

### 10. COUR MUNICIPALE

# 10.1 RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ 450-2019 SUR LES NUISANCES : DÉPÔT

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du document. Elle informe que les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peuvent débuter le processus d'adoption de leur règlement et que l'entrée en vigueur pour les 23 municipalités est prévue pour le 1<sup>er</sup> août 2019.

10.2 RÈGLEMENT MUNICIPAL HARMONISÉ 110-2019 SUR LES SYSTÈMES D'ALARME : DÉPÔT

Madame France D'Amour, greffière, procède au dépôt du document. Elle informe que les municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges peuvent débuter le processus d'adoption de leur règlement et que l'entrée en vigueur pour les 23 municipalités est prévue pour le 1<sup>er</sup> août 2019.

- 11. ENVIRONNEMENT
- 11.1 COURS D'EAU
- 11.1.1 DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE CANALISATION PAR 9298-8799 QUÉBEC INC. DANS UN COURS D'EAU SANS TOPONYME À HUDSON : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges précisant que la décision d'autoriser des travaux d'aménagement relève exclusivement du pouvoir discrétionnaire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE pour émettre une autorisation pour l'installation ou l'ajout de ponceaux totalisant plus de quinze (15) mètres continus, ce qui est considéré comme l'aménagement d'une canalisation, cette autorisation est conditionnelle à l'obtention d'une résolution de la MRC, comme stipulé à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT la demande de 9298-8799 Québec inc. du 11 octobre 2018 pour l'installation d'un ponceau de 25,1 mètres de longueur dans un cours d'eau sans toponyme à Hudson pour la construction d'une route publique;





CONSIDÉRANT QUE la demande d'autorisation est jugée conforme à la réglementation régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

POUR CES MOTIFS,

19-04-17-13 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon
APPUYÉ PAR : madame Denise Godin-Dostie et résolu

d'autoriser 9298-8799 Québec inc. à procéder à l'installation de la canalisation dans un cours d'eau sans toponyme à Hudson.



Proposition adoptée.

## 11.2 MATIÈRES RÉSIDUELLES

11.2.1 RÉSOLUTION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN - DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES VISANT UNE MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA RÉCUPÉRATION DES APPAREILS MÉNAGERS ET DE CLIMATISATION : DEMANDE D'APPUI

ATTENDU QUE la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de la REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans la gestion des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU QUE le projet de modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils frigorifiques domestiques, appareils ménagers et de climatisation » a été publié dans la Gazette officielle du 12 juillet 2017;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;





POUR CES MOTIFS,

19-04-17-14

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises (chapitre Q-2,r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménagers et de climatisation » et;

de mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC, le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité;

que le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.

Il est en outre résolu d'interpeller l'ensemble des regroupements municipaux (FQM, UMQ, AOMGMR) afin de demander leurs appuis dans ce dossier de développement pour la gestion des matières résiduelles du Québec et des changements climatiques.

Proposition adoptée.

#### 11.3 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

### 11.4 ÉCOCENTRES

Aucun sujet traité.

- 12. <u>AMÉNAGEMENT ET URBANISME</u>
- 12.1 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE
- 12.1.1 AVIS DE CONFORMITÉ
- 12.1.1.1 DEMANDE NO 423046 DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UNE TOUR DE TÉLÉCOMMUNICATION BELL MOBILITÉ INC. À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 423046 concernant la demande de Bell Mobilité inc. pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots numéro 3 766 113, 3 766 115 et 3 766 306 au cadastre du Québec pour la construction d'une tour de télécommunication et de ses équipements connexes ainsi que l'aménagement, l'utilisation et l'entretien de son chemin d'accès et de passage pour câbles d'alimentation électrique dans la municipalité de Saint-Polycarpe en bordure du chemin Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 20 mars 2019 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande de Bell Mobilité inc., et ce, en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;





CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

19-04-17-15

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Claude Pilon APPUYÉ PAR : monsieur Guy Pilon et résolu

de donner un avis favorable au dossier numéro 423046 quant à la demande de Bell Mobilité inc. pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles d'une partie des lots numéro 3 766 113, 3 766 115 et 3 766 306 au cadastre du Québec pour la construction d'une tour de télécommunication et de ses équipements connexes ainsi que l'aménagement, l'utilisation et l'entretien de son chemin d'accès et de passage pour câbles d'alimentation électrique dans la municipalité de Saint-Polycarpe en bordure du chemin Saint Philippe.

Proposition adoptée.

# 12.1.1.2 DEMANDE NO 422883 DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (CPTAQ) POUR PERMETTRE LE BOUCLAGE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC DES RUES DES ÉRABLES ET PARC-MAX-SÉJOUR AUX CÈDRES

CONSIDÉRANT la demande d'avis de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) à la MRC pour le dossier numéro 422883 concernant la demande de la Municipalité des Cèdres pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et la création d'une servitude d'occupation sur le lot numéro 2 048 453 au cadastre du Québec afin de permettre le bouclage des réseaux d'aqueduc existants et à permettre l'installation de vannes de contrôle entre les rues des Érables et Parc-Max-Séjour aux Cèdres;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'avis de la CPTAQ du 6 mars 2019 demande à la MRC l'obtention d'une recommandation par résolution du conseil concernant la demande de la Municipalité des Cèdres, et ce, en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai maximal de quarante-cinq (45) jours pour formuler sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

19-04-17-16

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Claude Pilon** APPUYÉ PAR : monsieur **Guy Pilon** et résolu

de donner un avis favorable au dossier numéro 422883 quant à la demande de la Municipalité des Cèdres pour l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et la création d'une servitude d'occupation sur le lot numéro 2 048 453 au cadastre du Québec afin de permettre le bouclage des réseaux d'aqueduc existants et de permettre l'installation de vannes de contrôle entre les rues des Érables et Parc-Max-Séjour aux Cèdres.

Proposition adoptée.

# 12.1.2 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT L'ACCEPTATION CONDITIONNELLE DE LA MRC POUR LE PROJET DE COMPENSATION SUR LE TERRAIN DU PETIT POUVOIR : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. La réponse du ministère des Transports sera soumise à la table du canal de Soulanges.





#### 12.2 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

12.2.1 AVIS DE CONFORMITÉ DE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION CONCERNANT LE RÈGLEMENT 167-21 VISANT À PERMETTRE L'USAGE « CIMETIÈRE » DANS UNE AIRE D'AFFECTATION AGRICOLE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, procède au dépôt du document. Il informe que les discussions sur ce dossier se poursuivent puisque la Communauté métropolitaine de Montréal n'est pas en faveur du Règlement 167-21 de la MRC.

### 12.3 GÉOMATIQUE

# 12.3.1 ACQUISITION D'ORTHOPHOTOS DU PRINTEMPS 2019 POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la décision du comité Info Territoire lors de la réunion du 20 juin 2017, demandant à la MRC d'acquérir les orthophotos disponibles sur la plateforme JMap à tous les deux ans, permettant d'appuyer les divers services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'application des bandes riveraines sur les cours d'eau nécessite une analyse d'inventaire du respect de la bande pour la mise en œuvre du plan d'action, soit la sensibilisation citoyenne et l'application de la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'orthophotos du printemps (sans feuillage) permettra de faire des analyses visuelles et de la photo-interprétation à l'aide des outils géomatiques et dans des délais très courts:

CONSIDÉRANT QUE les dernières orthophotos de printemps disponibles datent de 2018 pour la partie du territoire incluse dans la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et de 2017 pour tout le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la CMM ne prévoit pas acquérir les orthophotos pour le printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de la gestion contractuelle de la MRC prévoit des règles de passation de contrats ou d'achats comportant une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 130 01 452;

POUR CES MOTIFS,

**19-04-17-17** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Gilles Santerre** APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Bériault** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à octroyer un contrat à l'organisme Géomont pour le projet d'acquisition d'orthophotos du printemps 2019 pour le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour un montant maximum de 33 807,25 \$ incluant les taxes.

### Proposition adoptée.

12.4 RÉPONSE DU MINISTRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR À LA DEMANDE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES CONCERNANT L'ACQUISITION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION D'ÉCOLES SUR SON TERRITOIRE : DÉPÔT

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains procède au dépôt du document.





- 13. <u>DÉVELOPPEMENT</u>
- 13.1 PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
- 13.1.1 FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ ATTESTATION DE RÉORGANISATION STRUCTURELLE SOLIDE DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13.1.2 FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ FTQ - CONVERSION D'UNE PORTION DE PRÊT EN CONTRIBUTION : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

13.1.3 DEMANDE À LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES DE RÉITÉRER LE MANDAT DONNÉ À DÉVELOPPEMENT VAUDREUIL-SOULANGES (DEV) DE METTRE EN PLACE LES CONDITIONS DE SUCCÈS DU DÉVELOPPEMENT DE PÔLES LOGISTIQUES DANS VAUDREUIL-SOULANGES ET D'APPUYER LA CRÉATION DU BUREAU DE PROJET : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE les discussions sur le projet de pôle logistique dans Vaudreuil-Soulanges avec le gouvernement sont relancées;

CONSIDÉRANT la résolution de DEV demandant aux membres du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges de lui réitérer le mandat de mettre en place les conditions de succès du développement d'un pôle logistique dans Vaudeuil-Soulanges et d'appuyer la création d'un bureau de projet;

POUR CES MOTIFS.

19-04-17-18

IL EST PROPOSÉ PAR : madame **Danie Deschênes** APPUYÉ PAR : madame **Denise Godin-Dostie** et résolu

de créer un bureau de concertation afin d'avoir une seule voix de communication et une seule voix de cheminement dans le dossier de pôle logistique régional;

que le mandat du bureau soit prioritairement d'actualiser la position régionale en matière logistique;

que le rôle du bureau soit de coordonner et maximiser les efforts de représentation;

que le bureau soit composé des membres suivants : du préfet de la MRC à titre de président, du directeur général de la MRC, du président ou de la vice-présidente de DEV, de la directrice générale de DEV, de deux représentants par municipalité et de cinq représentants du secteur privé.

### Proposition adoptée.

# 13.2 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

- 14. <u>HABITATION</u>
- 14.1 ENTENTE DE GESTION DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE LOYER DANS LE CADRE DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC : AUTORISATION





CONSIDÉRANT la compétence de la MRC de Vaudreuil-Soulanges dans le domaine du logement social;

CONSIDÉRANT la création de l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE le Programme de supplément au loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec permet à plus d'une centaine de résidents de la région d'obtenir une aide financière au loyer en fonction de leur revenu;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion du Programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis doit être signée par la MRC de Vaudreuil-Soulanges et par l'Office régional d'habitation de Vaudreuil-Soulanges;

POUR CES MOTIFS,

**19-04-17-19** IL EST PROPO

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Séguin

APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser le préfet ou le préfet suppléant et le directeur général ou le directeur général adjoint à signer l'entente de gestion du programme de supplément de loyer dans le cadre du Programme AccèsLogis de la Société d'habitation du Québec.

Proposition adoptée.

# 15. INTERFACE COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM)

15.1 CORRESPONDANCE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) CONCERNANT LA RÉSOLUTION PORTANT SUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉGLEMENTATION - BUREAU DE PROJET SUR LA GESTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA CMM : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document. Il informe qu'une réponse a été remise au directeur général de la CMM, monsieur Massimo lezzoni, que la MRC continuera de siéger au groupe de travail sur la réglementation - Bureau de projet sur la gestion des risques d'inondation de la CMM puisqu'elle a été nommée par la Couronne Sud pour les représenter et qu'elle maintient sa demande du respect des compétences de chaque organisation.

# 16. <u>INTERFACE COURONNE SUD</u>

16.1 RÉSOLUTIONS D'APPUI CONCERNANT L'ACCÈS AU RÉSEAU EXPRESS MÉTROPOLITAIN : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document.

# 17. <u>CULTURE</u>

Aucun sujet traité.

## 18. AFFAIRES NOUVELLES

Madame Denise Godin Dostie, mairesse de la municipalité des Coteaux, annonce le 25<sup>e</sup> anniversaire de la fusion de Coteau-Station et Coteau-Landing dont les activités débuteront le 25 mai 2019. Une invitation sera transmise aux membres du conseil sous peu.

Madame Julie Lemieux, mairesse de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, annonce qu'elle participera à l'événement LGBTQ de Bogota en Colombie du 16 au 18 mai 2019 à titre d'invitée pour représenter les transgenres du Canada.





Monsieur Jean-Yves Poirier, maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, informe du vernissage « Le flux de l'or bleu » de l'artiste Tina Struthers au théâtre Paul-Émile-Meloche de la Cité-des-Jeunes le 25 avril 2019.

Monsieur Poirier annonce qu'une rencontre est prévue prochainement pour un plan et un budget pour le Centre sportif de Soulanges.

Monsieur Poirier informe qu'une rencontre est prévue entre Hydro-Québec et la municipalité de Saint-Polycarpe pour une reconstruction possible du poste située à Saint-Polycarpe.

Monsieur Jamie Nicholls, maire de la ville d'Hudson, informe que le théâtre d'Hudson recevra le 19 avril 2019 madame Nasreen Sheikh, Népalaise, ayant été exploitée dans un atelier de confection et qui est parvenue à créer une association qui vient en aide aux autres femmes de son pays.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, fait un rappel de la cellule de crise de la MRC de Vaudreuil-Soulanges puisque des alertes sont levées pour des possibilités d'inondations printanières.

# 19. RAPPORT DES ÉLUS

# 19.1 INVITATION À UNE TABLE DE L'EAU ÉLARGIE PORTANT SUR L'APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES RIVES DES COURS D'EAU : INFORMATION

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore et président de la table de l'eau, invite les membres du conseil à participer à une table de l'eau élargie qui aura lieu le 6 mai 2019 et qui portera sur l'application de la réglementation sur les rives des cours d'eau.

# 20. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Rolland Denault, citoyen de la municipalité de Saint-Polycarpe, demande s'il est possible à la MRC d'établir un règlement pour exiger aux riverains de respecter les rivières.

# 21. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**19-04-17-20** IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Raymond Larouche** APPUYÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo** et résolu

que la séance soit levée à 20 h 40.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ

Préfet

GUY-LÍN BEAUDOIN

Directeur général et secrétaire-trésorier